



Deuxième réunion du Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires : compte rendu du Bureau (1-3 septembre 2021)

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS ET VOIE À SUIVRE PROPOSÉE

1. Les États Membres ont demandé que plusieurs modifications soient apportées à la prochaine version du document du Secrétariat :

- a) Une quatrième catégorie consacrée à l'équité devrait être ajoutée à celles existantes (à savoir : leadership et gouvernance, systèmes et outils et financement). Une série de recommandations lui serait associée et porterait sur l'accès en temps opportun aux mesures de riposte aux pandémies (notamment au moyen de la recherche-développement, des licences volontaires, des transferts de technologies et du renforcement des capacités de production de produits médicaux) ainsi que sur la protection sociale ou la couverture sanitaire universelle (CSU).
- b) Le Secrétariat devrait recenser les recommandations déjà mises en œuvre dans le cadre des mandats et initiatives de l'OMS, sans s'y limiter, et fusionner les recommandations semblables afin de recentrer et de raccourcir les discussions des États Membres.
- c) Le Secrétariat, en collaboration avec les organisations partenaires compétentes, devrait recenser les mécanismes internationaux existants de financement de la préparation et de la riposte, notamment ceux des institutions financières internationales (IFI).
- d) Le Secrétariat devrait présenter au Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires (ci-après, le « Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte »), pour examen, une analyse détaillée des avantages potentiels et des difficultés et risques associés à un nouvel instrument ainsi que les différentes options pour renforcer l'efficacité, la mise en œuvre et le respect du Règlement sanitaire international (2005) (ci-après, le « RSI (2005) »), notamment les avantages, les défis et les risques associés à l'amendement de ce texte.

2. Lors de l'examen des points 4 et 5 de l'ordre du jour, les États Membres ont eu de riches discussions de fond qui ont permis de dégager plusieurs grandes priorités sur lesquelles il existe des convergences de vues notables, mais aussi de réelles divergences. De nombreuses délégations ont exhorté le Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte à privilégier les discussions sur les réformes de l'OMS, notamment pour ce qui ne relève pas des activités techniques

habituelles de l'Organisation. Toutes les délégations se sont engagées à prendre d'urgence des mesures concrètes pour renforcer l'OMS et améliorer la préparation et la riposte futures et à étudier l'opportunité de mettre en œuvre les mesures prioritaires immédiates proposées en vue d'enrayer la pandémie actuelle ; toutes également sont convenues que le statu quo est inacceptable à cet égard.

a) Le renforcement de l'efficacité, de la mise en œuvre et du respect du RSI (2005) est une priorité évidente pour tous les États Membres. Il existe néanmoins des divergences majeures sur la meilleure façon d'atteindre cet objectif et de nouveaux travaux devront être menés pour parvenir à un consensus. Les difficultés que pourraient poser les amendements au RSI (2005), et notamment la question des domaines ne pouvant être traités dans ce texte, devraient être examinées. Les domaines techniques non couverts par le RSI (2005) devraient également être étudiés plus avant et il faudrait avoir une compréhension claire des risques liés à toute exclusion. Enfin, l'examen universel de l'état de santé et de préparation bénéficie d'un fort soutien à travers les États Membres et les Régions et fait l'objet d'un programme pilote conduit par l'OMS et plusieurs États Membres.

b) Gouvernance – Il existe une étroite convergence de vues entre les États Membres concernant les améliorations potentielles de la gouvernance de l'OMS, notamment l'importance à accorder au Conseil exécutif et à ses commissions et la nécessité de relier les améliorations de la gouvernance de l'OMS et les efforts déployés pour renforcer l'architecture sanitaire mondiale. Aucun consensus ne s'est encore dégagé concernant l'ampleur des travaux que le Groupe de travail devrait mener sur l'architecture de gouvernance globale, au-delà de l'OMS. Un large soutien a été exprimé en faveur d'échanges systématiques entre les différentes enceintes de négociation multilatérale qui travaillent aujourd'hui sur ce thème, l'objectif étant d'empêcher la fragmentation et le morcellement des débats.

c) Financement – L'idée selon laquelle le modèle de financement actuel de l'OMS, quantitativement et du point de vue de l'approche générale, ne permet pas d'envisager une préparation et une riposte mondiale efficaces fait largement consensus et il apparaît clairement que le Groupe de travail sur la préparation et la riposte doit se coordonner avec le Groupe de travail sur le financement durable si l'on entend promouvoir un financement durable et souple de l'Organisation. Il est largement admis qu'une collaboration plus efficace devrait être nouée entre le secteur de la santé et les bailleurs de fonds et entre eux et l'OMS et que le Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte pourrait utilement se concerter avec les acteurs externes concernés ; des divergences sont néanmoins apparues sur la question de savoir s'il relève bien de la compétence du Groupe de travail d'examiner la question du financement de la santé au sens large, au-delà du financement de l'Organisation. Cela étant, l'idée de mettre en place des échanges systématiques afin d'empêcher la fragmentation et le morcellement des débats a été plébiscitée ; cette approche permettrait aussi d'aligner les discussions et les produits du Groupe de travail sur les travaux des autres enceintes multilatérales.

d) Équité, y compris accès aux contre-mesures – Conformément à la proposition ci-dessus, les États Membres sont convenus que l'équité, tant au sein des pays qu'entre eux, est un principe essentiel pour améliorer la préparation et la riposte aux pandémies à l'échelle mondiale. L'OMS comme ses États Membres devront redoubler d'efforts afin de mettre au point des mesures spécifiques contre les inégalités d'accès. Cette action pourrait concerner plusieurs domaines : distribution rapide et équitable de contre-mesures (y compris vaccins, traitements et produits de diagnostic), renforcement des systèmes de santé et connecteur de systèmes de santé ; amélioration et accélération des efforts de recherche-développement ; renforcement des systèmes de réglementation ; mise en commun des technologies et des savoir-faire pour élargir les capacités de production dans toutes les Régions grâce aux licences volontaires, aux transferts de technologies et au renforcement des capacités ; et enfin, protection sociale, renforcement des systèmes de santé et couverture sanitaire universelle.

e) Avantages d'un nouvel instrument – Il est largement admis qu'il faudrait étudier les avantages de l'élaboration d'une convention, d'un accord ou d'un autre instrument international sur la préparation et la riposte aux pandémies qui puisse compléter les instruments existants, notamment le RSI (2005). Pour élaborer une telle convention, un tel accord ou un tel instrument international, il conviendrait de faire preuve de prudence en tenant compte aussi bien des avantages potentiels que des difficultés que l'on pourrait rencontrer.

f) Coordination à l'échelle des Nations Unies – Différents États Membres ont également demandé que soit dressé un tableau complet des interventions d'urgence engagées sous l'égide du système des Nations Unies et des tâches dont s'acquittent les différents acteurs ainsi mobilisés.

3. Les États Membres ont recensé plusieurs lacunes à combler pour renforcer la préparation et la riposte aux pandémies. Les éléments suivants ont été évoqués à cet égard :

a) déficits de financement observés aux niveaux national et mondial ;

b) renforcement des principales capacités pour la mise en œuvre et le respect du RSI (2005) aux niveaux national et infranational et amélioration de la responsabilisation mutuelle au moyen d'examen réguliers dans les pays et de mécanismes potentiels tels qu'un examen universel de l'état de santé et de préparation ;

c) système de surveillance et d'alerte rapide ;

d) prévention et gestion des risques zoonotiques et environnementaux dans le cadre d'une approche « Une seule santé » ;

e) capacités régionales de préparation et d'intervention ;

f) renforcement des capacités de laboratoire et action pour la mise en commun immédiate, en toute transparence, de données sur les épidémies et pour le partage d'agents pathogènes tout en veillant à un partage équitable des avantages découlant de la mise en commun de ces informations et ressources ;

g) consolidation de l'autorité de l'OMS, y compris pour l'accès aux sites touchés par les flambées épidémiques, dans le respect de la souveraineté des États ;

h) orientations claires sur les mesures à prendre en cas d'urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) en donnant la possibilité d'émettre des alertes de niveau intermédiaire au niveau mondial ou régional ;

i) ressources humaines interdisciplinaires mobilisables immédiatement pour identifier les urgences sanitaires et intervenir en conséquence ;

j) systèmes numériques permettant l'échange direct de données et de séquences génétiques ;

k) prévention et gestion des risques zoonotiques et environnementaux dans le cadre d'une approche « Une seule santé », y compris pour les systèmes et les processus de surveillance mondiaux ;

- l) engagement national à investir dans la planification et la préparation interministérielles, y compris dans des mesures de précaution pour acquérir et stocker des ressources, et dans le financement des systèmes de santé ;
- m) capacités nationales, régionales et mondiales de mise au point, de production et de distribution de vaccins, de produits de diagnostic, de traitements et de fournitures médicales ;
- n) amélioration de l'accès équitable aux contre-mesures grâce au partage des connaissances et des technologies, à une meilleure gouvernance des droits de propriété intellectuelle sur les contre-mesures en cas de pandémie ou d'épidémie et aux systèmes de chaîne d'approvisionnement.

4. Concernant les étapes à venir, le Bureau propose ce qui suit :

- a) Comme auparavant, le Bureau préparera un compte rendu de la réunion et sollicitera les observations des États Membres pour le finaliser. Ce document ne vise en aucun cas à donner des orientations générales ou des recommandations au Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte ; il constitue plutôt une ressource pour aider les États Membres à engager une réflexion sur les discussions tenues et à prendre de nouvelles mesures.
- b) Compte tenu des progrès importants accomplis à la deuxième réunion, et au vu du programme très chargé de septembre, le Bureau étudiera l'opportunité d'organiser des sessions thématiques approfondies centrées sur les domaines prioritaires présentés au paragraphe 2 et sur les lacunes exposées au paragraphe 3, en tenant compte des difficultés que présente pour tous les pays la tenue d'une session en ligne.
- c) Pour que les travaux avancent dans les domaines prioritaires énumérés ci-dessus, le Bureau s'attachera aussi collectivement à recueillir les vues de l'ensemble des États Membres sur ces questions. Dans cet esprit, le Bureau propose de publier au plus tôt l'ensemble de ces contributions afin que les États Membres puissent en tirer un bénéfice mutuel et d'enrichir ainsi les débats.
- d) Comme mentionné par plusieurs États Membres, le Bureau propose que les outils mis au point par le Secrétariat à cette session, y compris la base de données, soient mis à disposition sur le site Web, de sorte que tous puissent les utiliser pour fournir leurs contributions et recommandations au Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte, en particulier alors que le Bureau s'apprête à nouer des collaborations ciblées avec différents partenaires extérieurs, maintenant que le Groupe est convenu d'une méthode de travail.
- e) Le Bureau s'emploiera à ce que les organisations bénéficiant d'une invitation permanente soient en mesure de participer et d'apporter leurs contributions sur les questions qui les concernent.

Le Bureau étudiera la possibilité d'organiser les futures réunions en personne ou sous une forme hybride.

= = =